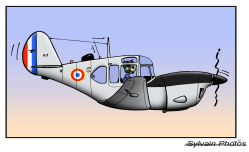
AEROMODELISME



30420 CALVISSON

www.amcc-club.fr

Reconnue d'utilité publique

Décret du 17.04.2009

Calvisson, le 31 octobre 2026

Objet : convocation assemblée générale AMCC

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une assemblée générale ordinaire de l'association dénommée AMCC aura lieu le vendredi 20 novembre 2026 à 19h, salle communale de l'herboux, 3 avenue du 11 novembre à Calvisson, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapports administratif et financier

2) Questions diverses

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos statuts et de notre règlement intérieur :

- L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si 1/4 des membres est présent soit 15 membres.

Pour l'année 2027, le renouvellement de la licence FFAM est assujetti à l'obtention de la formation de télépilote. Pour les membres en possession de ce document à jour, nous vous prions de bien vouloir nous le transmettre par mail le plus rapidement possible à l'adresse suivante : a.exbrayat@laposte.net

Pour ceux d'entre vous qui rencontrent des difficultés, veuillez nous le signaler afin de vous aider dans cette démarche.

Nous vous rappelons que le renouvellement de votre licence doit être effectué avant le 31 décembre 2026 date d'expiration de votre licence actuelle. Passée cette date, vous n'êtes plus couvert par la FFAM.

Nous comptons sur votre présence de façon à régulariser toutes ces démarches administratives.

Nous vous remercions de confirmer votre présence par mail ou téléphone à : a.exbrayat@laposte.net ou au 07 88 61 37 08.

A la suite de cette réunion un apéritif vous sera proposé.

Comptant sur votre présence,

Le Bureau